

Décision DG n° 2024-304 – Nomination à l'ANSM (CALAMARTE-DOGUET Marie-Gabrielle)

La directrice générale de l'ANSM,

VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;

VU la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

VU le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

VU le décret du 31 octobre 2024 portant nomination de la directrice générale de l'ANSM – Madame PAUGAM-BURTZ (Catherine) ;

VU la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'ANSM ;

VU la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'ANSM ;

Décide

Article 1^{er} : L'article 5 de la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

Il est inséré un troisième alinéa ainsi rédigé :

« - Madame CALAMARTE-DOGUET (Marie-Gabrielle) est nommée directrice adjointe ; ».

Article 2 : La présente décision, qui entre en vigueur le 12 décembre 2024, sera publiée sur le site internet de l'ANSM.

Fait le 27 novembre 2024

Catherine PAUGAM-BURTZ
Directrice générale

● En lien avec cette information

PUBLIÉ LE 04/12/2024 - MIS À JOUR LE 24/12/2024

Décision DG n° 2024-305 – Délégation de signature à l'ANSM

